

DECLARATION DE MISE SOUS CONDITIONNEMENT

à établir par tout opérateur conditionnant les vins suivants :

Vins tranquilles : AOC Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Maury, IGP Côtes Catalanes.
 Vins doux naturels : AOC Maury, Muscat de Rivesaltes, Rivesaltes, Grand Roussillon

Merci de privilégier la déclaration en ligne sur la plateforme de l'ODG avec votre compte adhérent sur www.maisondesvignerons66.fr

Nom de l'opérateur ou Raison sociale :

N° EVV : _ _ _ _ _ N° SIRET : _ _ _ _ _

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : Fax : E-mail :

Adresse du lieu d'entrepôt (si différente de l'adresse ci-dessus) :

IGP / AOP concernée	Couleur / mention	Millésime	Volume en Hl	Contenants N° Cuve(s) ou nombre de fûts	Date de conditionnement	Type	N° Lot
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB®	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB®	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB®	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB®	

Vous devez conserver minimum 4 bouteilles ou équivalent de 4 bouteilles de 50cl ou 1 BIB® de 2 litres ou volume équivalent de chaque lot conditionné, pendant minimum 6 mois.
 Cas particulier : pour les IGP Côtes Catalanes le délai minimum de conservation est de 3 mois.

Fait à le

Signature :

Déclaration à adresser à la Maison des Vignerons entre 8 jours ouvrés avant l'opération et au plus tard 10 jours ouvrés après.

Cas particuliers :

- Pour les opérateurs **Non Vinificateur**, une déclaration via la plateforme de Qualisud est disponible, contact : controle.produit@qualisud.fr - 05.53.20.35.49 ;
- Pour les AOC Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages et Rivesaltes, la déclaration peut être mensualisée (adressée au plus tard à l'ODG avant le 10^{ème} jour du mois suivant) ;
- Pour les opérateurs réalisant plus de 12 conditionnements par an, la déclaration peut être trimestrielle et doit être déposée au plus tard le 10^{ème} jour du trimestre suivant ;
- Pour l'AOC Muscat de Rivesaltes mention muscat de Noël, un déclaratif spécifique est disponibles auprès de l'ODG.